

DEMANDE DE PROPOSITION

Date : 13 juillet 2026

Objet : : Demande de proposition pour le recrutement d'une compagnie d'assurance pour couvrir l'assurance maladie du personnel du Projet USDA McGovern-Dole « Diàà nu kéubié » (L'alimentation construit l'écolier) au Bénin

Nature du Service : Assurance maladie du personnel (compagnie d'assurance santé)

Q&A: 20 juillet 2026 à 17h30 du bénin

Reference du RFP : RFP-2025-1130-004

Date de clôture : 27 juillet 2026 à 17h30 du bénin

Counterpart International, Inc. (ci-après « Counterpart ») sollicite des propositions pour la sélection d'une compagnie d'assurance santé chargée de la couverture maladie du personnel du Projet et de leurs ayants droit, tels que décrits dans le présent appel à propositions. Ces services sont requis dans le cadre du Projet McGovern-Dole International Food for Education and Child Nutrition, financé par le Département de l'Agriculture des États-Unis (USDA).

Les compagnies soumettant une proposition en réponse au présent appel à propositions (ci-après « les Soumissionnaires ») pour les services décrits ci-dessous ne sont soumises à aucune obligation de le faire. Le Soumissionnaire supporte l'intégralité des coûts liés à la préparation et à la soumission de sa proposition.

Le présent appel à propositions comprend les sections suivantes :

Section I : Instructions aux soumissionnaires ;

Section II : Spécifications techniques et étendue de la mission ;

Section III : Annexes

Toute correspondance et/ou demande concernant cette RFP doit être demandée conformément à la Section I, Clause 08, Clarifications.

Les Instructions aux Soumissionnaires (Section I) ne font pas partie de l'offre ni de l'attribution résultante, le cas échéant. Ils ont l'intention d'aider les soumissionnaires à préparer les offres. Aux fins de l'interprétation de la Section I, sauf indication contraire, le nombre de jours indiqué ici sera constitué de jours calendaires consécutifs. La soumission des offres doit être réalisée conformément à la section I, clause 09, Soumission des offres.

Sommaire

DEMANDE DE PROPOSITION	1
SECTION I: INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES.....	3
1. Introduction.....	3
2. Eligibilité.....	3
3. Préparation des propositions	3
4. Contenu des proposition	3
A. <i>Dossier administratif</i>	3
B. <i>Proposition Technique</i>	4
C. <i>Proposition Financière</i>	5
D. <i>Références</i>	5
5. Format et signature de la proposition.....	5
6. Période de validité de la proposition.....	6
7. Delais et propositions tardives	6
8. Clarification des documents d'appels d'offres	6
9. Soumission des offres	6
10. Modification des documents	6
11. Modification des propositions.....	7
12. Critères pour l'attribution et l'évaluation	7
12.1 Évaluation des offres techniques (100 points)	7
12.2 Évaluation des offres financières (30 points)	8
12.3 Note finale et attribution	8
13. Droit de Counterpart d'accepter toute offre et de rejeter toute proposition ou une partie.....	9
14. Négociation	9
15. Notification de l'attribution	9
16. Acceptation de la politique de confidentialité et des conditions.....	9
17. Acceptation de la politique de confidentialité et des conditions générales	10
SECTION II : SPECIFICATIONS TECHNIQUES	11
Contexte	11
Objectifs.....	11
Résultat attendu:.....	11
Portée des services à couvrir par la compagnie d'assurance:	12
Methodologie et approche.....	14
Livrable et calendrier	14
Qualification institutionnelles	14
Exigence linguistique.....	15
Période d'exécution	15
SECTION III: ANNEXE	16
A. Liste de controle.....	16
B. Modèles de lettre de Motivation	16
C. Questionnaire de la divulgation de l'IA.....	17
D. References.....	19
E. Tableau de proposition financière.....	19

SECTION I: INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

1. Introduction

1.1 Demande de proposition (RFP) n° RFP-2026-1130-004 datée du 13 juillet 2026:

Counterpart, agissant par le biais de son projet Diàna nu kéubi (La nourriture construit l'écolier), sollicite par la présente, des d'offres pour la fourniture des services tels que décrits à la Section II (Spécifications techniques).

2. Eligibilité

2.1 Un soumissionnaire sera considéré comme inéligible s'il a été suspendu, exclu ou autrement jugé inéligible, comme indiqué soit (1) la « Liste des parties exclues des programmes fédéraux non-marchés » et/ou (2) les « Listes consolidées des ressortissants désignés ».

3. Préparation des propositions

3.1 Les soumissionnaires doivent examiner attentivement les spécifications et toutes les instructions contenues dans cette RFP. Le non-respect de cette obligation sera au péril du soumissionnaire.

3.2 Les propositions préparées par le soumissionnaire et toute la correspondance liée à l'offre et échangée entre le soumissionnaire et Counterpart doivent être en français.

4. Contenu des proposition

4.1 Les offres soumises doivent comporter les documents suivants :

- A. Dossier administratif
- B. Proposition technique
- C. Proposition financière
- D. Reference

A. *Dossier administratif*

Tout soumissionnaire (Compagnie d'assurance) souhaitant participer au présent appel d'offres devra fournir un dossier administratif complet comprenant les documents suivants :

- Une attestation d'agrément d'exercice en assurance santé groupée en cours de validité délivrée par le ministère de l'Economie et des Finances de la République du Bénin ;
- Une présentation institutionnelle de la société précisant notamment :
 - La forme juridique ;
 - La date de création ;
- Une copie légalisée du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ou tout document équivalent attestant de l'existence légale de la compagnie ;
- L'attestation d'identification Fiscale Unique (IFU) ;
- Une Copie du Relevé bancaire (RIB)

- Une attestation de non-faillite ou tout document équivalent délivré par l'autorité compétente ;
- Une attestation de situation cotisante en cours de validité délivrée par la CNSS ou tout autre organisme de sécurité sociale compétent ;
- Une attestation de régularité fiscale en cours de validité ;

Counterpart International, Inc. se réserve le droit de demander tout document ou information complémentaire nécessaire à l'appréciation de la conformité administrative, des capacités techniques et de l'expérience des soumissionnaires. Toute offre incomplète ou non conforme aux exigences administratives pourra être rejetée.

B. Proposition Technique

L'offre technique devra démontrer la compréhension de la mission par le soumissionnaire ainsi que sa capacité à l'exécuter efficacement. La proposition technique sera soumise sous forme de fichier Microsoft Word unique et devra inclure les documents suivants :

- Une lettre de soumission dûment signée par le représentant habilité de la compagnie en signe d'acceptation des conditions de la mission (voir le modèle en Section III) ;
- L'approche méthodologique proposée pour la réalisation de la mission, mettant en exergue les principaux services offerts et leur adéquation avec les besoins exprimés par Counterpart, la procédure de remboursement des frais médicaux et les délais associés, la liste des tarifs (différents services et prestations) des structures de santé, laboratoires et pharmacies du réseau agréé ;
- La liste d'au moins sept références pour des missions similaires réalisées au cours des cinq (5) dernières années dont au moins trois (03) pour des ONG internationales ;
- Les preuves (contrats, attestations de bonne fin d'exécution) des missions similaires ;
- La présentation du réseau de prestataires disponibles (cliniques médicales, centres hospitaliers, laboratoires d'analyse médicale, cabinets médicaux spécialisés, pharmacies), avec indication de leur répartition géographique ;
- La liste et le CV du personnel clé du soumissionnaire (médecin-conseil, spécialiste en assurance santé, gestionnaire de compte.). La liste du personnel doit être constitué de la manière suivante :
 - **Médecin Conseil** : Au moins sept (07) années d'expérience en médecine et avoir suivi au moins deux (03) contrats d'assurance santé groupé
 - **Spécialiste en assurance santé** : Au moins trois (03) années d'expérience dans le domaine de l'assurance et avoir suivi au moins deux (03) contrats d'assurance santé groupé
 - **Gestionnaire de compte** : Au moins trois (03) années d'expérience dans le domaine de l'assurance et avoir suivi au moins deux (03) contrats d'assurance santé groupé
- La liste des moyens matériels et logistiques à déployer pour l'exécution de la mission ;
- Le formulaire de divulgation relatif à l'utilisation de l'intelligence artificielle figurant en Section III.

L'offre technique devra démontrer de manière claire la capacité de la compagnie à couvrir convenablement l'étendue du territoire national, afin de désenclaver toutes les zones d'intervention du projet, notamment Cotonou, Parakou et les départements de l'Alibori, du Borgou, de l'Atacora et de la Donga.

C. Proposition Financière

La proposition de coût doit être soumise au format Microsoft Excel, déverrouillée et avec toutes les formules intactes. Elle présentera de manière détaillée les primes/cotisations et autres coûts liés à l'exécution de la mission et doit inclure :

- La prime annuelle proposée par catégorie de bénéficiaire (agent, conjoint, enfant), sur la base d'une population estimée à environ cent vingt-huit (128) personnes, soit quarante-neuf (49) adultes (28 agents et 21 conjoints) et soixante-dix-neuf (79) enfants ;
- Les prix devront être présentés sur une base toutes taxes comprises. Aucune taxe (y compris la TVA) ni aucun frais ne pourra être ajouté ultérieurement. L'ensemble des coûts liés à la logistique, notamment les frais d'émission des cartes de soins, devront être inclus dans l'offre financière du soumissionnaire, Counterpart ne prenant en charge aucun coût non prévu dans la proposition ;
- Le soumissionnaire devra disposer d'un compte bancaire permettant la réception des paiements par voie électronique ou par virement ;
- Le soumissionnaire doit fournir un modèle de contrat à déployer en cas d'attribution du marché ;
- Aucune avance ne sera consentie au-delà de la prime initiale prévue au contrat ; le soumissionnaire est responsable du financement de la prestation et établit son offre en conséquence ; Un contrat sera signé entre Counterpart et le soumissionnaire retenu. Le contrat pourra être renouvelé à la fin de la période contractuelle à l'issue d'une évaluation concluante.

D. Références

Le soumissionnaire doit fournir sept (07) références professionnelles au format Microsoft Word ou PDF (voir Section III) provenant d'organisations pour lesquelles des services similaires de gestion d'assurance maladie ont été fournis au cours des cinq (5) dernières années. Chaque entrée de référence doit inclure :

- Titre de l'activité
- Lieu de l'activité
- Brève description du type de services fournis et de sa pertinence par rapport à la présente offre
- Période d'exécution
- Numéro de téléphone
- Contractant principal ou sous-traitant
- Montant de l'activité
- Nom et contact du client

Counterpart contactera directement les références listées et n'acceptera pas de copies de lettres de recommandation ou de certification tierce en lieu et place de références vérifiables.

Cette investigation permettra à Counterpart de vérifier les références fournies d'une part et d'autre part de recueillir l'expérience consommateur auprès des références fournies.

5. Format et signature de la proposition

Le soumissionnaire doit préparer une proposition complète composée de quatre parties distinctes : 1) Dossier administratif 2) Proposition technique, 3) Proposition de coûts, 4) Références. Chaque partie doit inclure toutes les sections et informations requises telles que définies à la clause 4, Contenu de la proposition de cette RFP. La proposition doit être signée et datée par une personne dûment autorisée à représenter et lier le soumissionnaire aux termes de la proposition ; les propositions non signées peuvent être jugées non réactives et rejetées sans autre considération.

6. Période de validité de la proposition

Les offres resteront valides soixante (60) jours après la date limite de l'offre. Une proposition valable pour une période plus courte sera rejetée comme non réactive.

7. Delais et propositions tardives

Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que son offre soit reçue par son Partenaire à ou avant la date limite d'offre de 27 juillet 2026 à 17H30 (heure locale du benin) . Les soumissions électroniques sont obligatoires. Les offres envoyées par fax ou en main propre ne seront pas acceptées.

Une offre reçue après la date limite de soumission des offres sera rejetée à moins que Counterpart ne juge dans son intérêt d'accepter et d'évaluer l'offre. Les soumissionnaires sont responsables de s'assurer que leurs offres soient reçues conformément aux instructions indiquées ici.

8. Clarification des documents d'appels d'offres

Les clarifications de cette RFP peuvent être demandées par écrit au plus tard 20 juillet 2026 à 17H30 min. Le contact pour demander des clarifications est :

Faridath Solete

Directrice des Finances et de l'Administration

mgd.benin@counterpart.org

9. Soumission des offres

Seules les soumissions électroniques seront acceptées. Toutes les offres avec devis techniques et de prix, accompagnés du dossier administratif doivent être soumises au plus tard le 27 juillet 2026 à 17h30 du Bénin à l'adresse : mgd.benin@counterpart.org

Assurer la transmission et la réception réussies de son offre relève de la responsabilité entière du soumissionnaire. Il est recommandé qu'aucun e-mail ne dépasse la taille de 10 Mo, y compris les pièces jointes.

Toutes les questions relatives à cette RFP doivent être soumises au plus tard le 20 juillet 2026 à 17h30 du Bénin. Les réponses à toutes les questions reçues seront envoyées dans un délai de deux (2) jours ouvrables après la date limite de réception des questions. .

10. Modification des documents

COUNTERPART peut, à sa discrétion, pour n'importe quelle raison, que ce soit de sa propre initiative ou en réponse à une clarification d'un soumissionnaire, modifier les documents d'appel d'offres par amendement. Tous les Soumissionnaires potentiels ayant reçu les documents d'appel d'offres seront informés de l'amendement par courriel et ces modifications leur seront contraignantes.

11. Modification des propositions

Tout soumissionnaire a le droit de retirer, modifier ou corriger son offre après qu'elle ait été remise à Counterpart, à condition que la demande de retrait, modification ou correction ainsi que tous les détails de cette modification ou correction soient reçus par Counterpart au point de contact de soumission indiqué ci-dessus avant la date fixée pour l'ouverture des offres.

Counterpart peut demander à un Soumissionnaire une clarification de son offre ; néanmoins, aucun Soumissionnaire ne sera autorisé à modifier son prix d'offre ou à effectuer toute autre modification importante après la date limite, sauf si la demande d'offres a été modifiée ou que le délai a été prolongé. Les clarifications qui ne modifient pas le prix d'offre ou d'autres aspects importants de l'offre peuvent être acceptées.

12. Critères pour l'attribution et l'évaluation

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre présente le meilleur rapport qualité-prix, c'est-à-dire la combinaison optimale des qualités techniques et d'un coût raisonnable. Les propositions seront évaluées en deux étapes : les offres techniques seront d'abord examinées et notées. Seules les offres techniquement qualifiées seront ensuite admises à l'évaluation financière.

12.1 Évaluation des offres techniques (100 points)

Les soumissionnaires devront fournir une proposition technique claire, spécifique et succincte couvrant à la fois les approches conceptuelles et pratiques permettant d'atteindre les objectifs de la mission. Les offres techniques seront notées conformément au barème ci-après :

N°	Critères	Note maxi
1	Présentation générale de l'offre technique	4
1.1	Présentation de l'offre (Bien : 1 ; Moyen : 0,5 ; Mal : 0)	1
1.2	Sommaire structuré (Bien : 2 ; Moyen : 1 ; Absent : 0)	2
1.3	Facilité de consultation (renvoi de pages, intercalaires, etc.) (Bien : 1 ; Moyen : 0,5 ; Mal : 0)	1
2	Compréhension de l'appel d'offres / des termes de référence et des objectifs de la consultation	2
2.1	Compréhension de la mission (Bien : 2 ; Assez-bien : 1,50 ; Moyen : 1 1 Nul : 0)	2
3	Approche méthodologique proposée pour mener les prestations	5
3.1	Niveau de détail des prestations (Bien : 5 ; Assez-bien : 3,5 ; Moyen : 2,5 ; Passable : 1 ; Absent : 0)	5

N°	Critères	Note maxi
4	Références professionnelles du soumissionnaire	51,5
4.1	Nombre de missions similaires (dont 03 pour des ONG internationales) réalisées pour les institutions/entreprises basées au Benin ces cinq (05) dernières années (2,5 points par mission)	17,5
4.2	Nombre de cliniques médicales du réseau présent dans les départements du Borgou, Atlantique et Littoral (1 point / 2 cliniques)	6
4.3	Nombre de centres hospitaliers du réseau présent dans les départements du Borgou, Atlantique et Littoral (1 point / 2 centres)	3
4.4	Nombre de laboratoires d'examens médicaux du réseau présent dans les départements du Borgou, Atlantique et Littoral (1 point / laboratoire)	5
4.5	Nombre de cabinets médicaux spécialisés du réseau présent dans les départements du Borgou, Atlantique et Littoral (1 point / 2 cabinets)	5
4.6	Nombre de pharmacies du réseau présent dans les départements du Borgou, Atlantique et Littoral (1 point / 2 pharmacies)	5
4.7	Nombre total de villes couvertes par le réseau sur le plan national (à l'exception des villes des départements du Borgou, Atlantique et Littoral) (1 point / 2 villes)	10
5	Ressources humaines, moyens matériels et logistiques (justifiés)	7,5
5.1	Ressources humaines / CV du staff technique (Médecin : 2 ; Diplômé en assurance : 2 ; Gestionnaire de compte : 2)	6
5.3	Autres moyens logistiques (Identification de moyens roulants : 1,5 ; Pas du tout : 0)	1,5
	NOTE TOTALE TECHNIQUE	70

Seuls les soumissionnaires ayant obtenu au moins 75 % des notes techniques (soit 52,5 points sur 70) seront retenus pour l'ouverture et l'évaluation de leur proposition financière.

Si un soumissionnaire soumet une proposition ne répondant pas à la majorité des informations demandées dans le présent appel à propositions, telles que précisées selon les critères d'évaluation, la proposition sera automatiquement disqualifiée

12.2 Évaluation des offres financières (30 points)

Les soumissionnaires ayant obtenu au moins 75 % des notes techniques seront retenus pour l'ouverture des offres financières. Les offres financières seront notées sur trente (30) points.

L'offre la moins-disante obtiendra la note maximale de trente (30) points ; les notes des autres offres financières seront calculées au prorata sur cette base

12.3 Note finale et attribution

Une note définitive sera attribuée à chaque soumissionnaire en additionnant la note technique (sur 70 points) et la note financière (sur 30 points), soit une note globale sur cent (100) points. Le soumissionnaire classé premier (1er) sera retenu comme compagnie d'assurance du projet.

Counterpart évaluera le budget (coût total, caractère raisonnable et réaliste des coûts, et adéquation avec le budget de Counterpart pour cette prestation).

En cas de manquements significatifs aux exigences du présent appel à propositions, une offre pourra être déclarée « non conforme » et écartée. Counterpart se réserve le droit de renoncer aux irrégularités mineures à sa discrétion.

Counterpart se réserve le droit de mener des négociations et de demander des clarifications à tout soumissionnaire préalablement à l'attribution, de rejeter toute proposition non conforme, et d'annuler le présent appel à propositions à tout moment si cela est jugé conforme à son intérêt.

En soumettant une réponse au présent appel à propositions, le soumissionnaire reconnaît que l'USDA n'est pas partie à la présente consultation et accepte que toute réclamation soit présentée, par écrit et avec des explications complètes, au Projet pour examen, l'USDA n'examinant pas les réclamations relatives aux passations de marchés conduites par ses partenaires de mise en œuvre. Counterpart, à sa seule discrétion, rendra une décision finale sur toute réclamation relative à cette passation de marché.

13. Droit de Counterpart d'accepter toute offre et de rejeter toute proposition ou une partie

Counterpart rejettera toute proposition qui ne répond pas. De plus, Counterpart se réserve le droit de rejeter la proposition de tout Soumissionnaire si, selon ce dernier, le soumissionnaire n'est pas pleinement qualifié pour fournir les services, ou de rejeter toutes les propositions.

14. Négociation

Les meilleures propositions d'offres sont demandées. On prévoit que les subventions seront attribuées uniquement sur la base de ces propositions initiales. Cependant, la Counterpart se réserve le droit de mener des négociations et/ou de demander des clarifications avant d'attribuer un contrat. Counterpart se réserve le droit de délivrer plusieurs récompenses, si cela est dans l'intérêt du Projet «Diàna nu kéubi (La nourriture construit l'écolier) »

15. Notification de l'attribution

Avant l'expiration de la période de validité de l'offre, Counterpart informera par écrit le soumissionnaire retenu que son offre a été acceptée. Lorsque le soumissionnaire retenu accuse réception de la notification d'attribution, le Counterpart informera rapidement chaque soumissionnaire non retenu que son offre a été rejetée. Si, après notification de l'adjudication, un Soumissionnaire souhaite déterminer les motifs pour lesquels son offre n'a pas été sélectionnée, il doit adresser sa demande par écrit à la Counterpart.

16. Acceptation de la politique de confidentialité et des conditions

En soumettant une proposition à Counterpart International, la société ou l'individu consent aux termes et conditions de la politique de confidentialité (<https://www.counterpart.org/terms-and-conditions/>) de Counterpart, et accorde à Counterpart International l'autorisation de traiter les données personnelles de l'entreprise ou de l'individu spécifiquement pour l'exécution et les finalités identifiées dans ce document de sollicitation et conformément aux obligations légales applicables les lois des

États-Unis et de l'Union européenne, les réglementations sur la protection des données et toute autre obligation légale applicable. L'entreprise ou l'individu peut retirer son consentement à tout moment en contactant privacy@counterpart.org. Si le consentement est retiré, counterpart se réserve le droit d'accepter ou de rejeter la proposition de l'entreprise/individu.

17. Acceptation de la politique de confidentialité et des conditions générales

Counterpart International s'engage à faire preuve de transparence et d'intégrité dans ses processus commerciaux. Counterpart International demande par la présente à tout Soumissionnaire de (i) informer Counterpart International dès qu'il a pris connaissance que l'intégrité de l'activité de Counterpart International a été compromise pendant la durée de cette RFP, et (ii) de signaler ces événements en invenant à Counterpart International via son adresse e-mail confidentielle : whistleblower@counterpart.org, Ethicspoint, accessible à <http://counterpart.ethicspoint.com>. Les rapports peuvent être rédigés en plusieurs langues. Counterpart International ne tolérera aucune forme de représailles contre toute personne qui fait un signalement de bonne foi.

SECTION II : SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Contexte

Counterpart International, Inc., organisation non gouvernementale internationale basée à Washington depuis plus de 60 ans, met en œuvre au Bénin le Projet McGovern-Dole International Food for Education and Child Nutrition « Diàna nu kéubié » (L'alimentation construit l'écolier), financé par le Département de l'Agriculture des États-Unis (USDA) (Début : 23 septembre 2025 ; Fin : 30 septembre 2031). Le projet propose un modèle d'alimentation scolaire aligné sur celui du gouvernement dans plus de 273 écoles primaires réparties dans les départements de l'Alibori, du Borgou, de l'Atacora et de la Donga, renforçant ainsi les résultats en alphabétisation, santé et nutrition, tout en accélérant la transition vers la gestion PNASI. Pour l'exécution de ce projet, Counterpart International dispose d'un bureau principal à Cotonou et d'un bureau opérationnel à Parakou, avec un effectif total de 28 personnels.

Dans ce contexte, Counterpart International lance le présent appel à propositions en vue de sélectionner une compagnie d'assurance santé qualifiée, capable de fournir des services adaptés aux besoins du personnel du projet et de ses ayants droit, conformément aux standards internationaux, aux exigences du bailleur et aux politiques internes de l'organisation.

Objectifs

L'objectif général de la présente consultation est de sélectionner une compagnie d'assurance santé pour les soins de santé du personnel du Projet « Diàna nu kéubié » et de leurs ayants droit.

De façon spécifique, la compagnie d'assurance sélectionnée doit :

- Offrir un réseau de prestataires de santé de qualité à l'échelle nationale ;
- Assurer une couverture médicale adaptée et garantir une prise en charge rapide ;
- Disposer d'une liste des assurés du projet en les dotant de cartes de soins ;
- Mettre en place un système qui facilite la mise à jour des assurés du projet ;
- Proposer un mécanisme de gestion des sinistres ;
- Soumettre trimestriellement un rapport d'utilisation de la police d'assurance.

Résultat attendu:

Au terme de l'exécution de l'activité, les résultats attendus se résument ainsi qu'il suit :

- Une police d'assurance maladie complète est contractée et couvre l'ensemble du personnel du projet et leurs ayants droit, conformément aux standards définis dans le présent appel à propositions ;
- Un accès effectif et rapide des assurés aux soins de qualité ;
- Les cartes de soins de tous les assurés sont disponibles ;
- Un système qui facilite la mise à jour des assurés du projet est mis en place ;
- Un mécanisme de gestion des sinistres est opérationnel ;

- Des rapports trimestriels de l'assureur permettent de suivre l'utilisation des polices.

Portée des services à couvrir par la compagnie d'assurance:

Le contrat d'assurance maladie devra intégrer une police d'assurance qui couvre notamment :

- La garantie à l'assuré du remboursement à 80 % des frais médicaux et pharmaceutiques (y compris les prescriptions de vitamines, vermifuges et vaccins jugés nécessaires par le médecin traitant), des frais d'analyses occasionnées par un accident ou une maladie, ou des suites d'un accouchement ;
- La garantie à l'assuré du remboursement d'une partie des soins préventifs (vaccins, sérums, check-up, consultations et soins prénatals), prenant en compte les maladies préexistantes ;
- La garantie à l'assuré des frais d'hospitalisation complets pouvant en découler, fixée à au moins 80 % des frais réels ;
- La garantie de la prise en charge des prescriptions de verres correcteurs à hauteur de 80 %, pour un coût estimé à 300 000 FCFA pour les verres et montures tous les deux ans (et, en cas de casse ou perte, 50 % du coût une fois par an, dans la limite des plafonds indiqués) ;
- La garantie de remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques, d'analyses ou des suites d'un accouchement effectués hors du réseau de cliniques affiliées à l'assureur, à hauteur de 80 % ;
- La communication de la liste et des tarifs des structures de santé et du réseau élargi de pharmacies agréées par la compagnie d'assurance ;
- La prise en charge à 100 % de la visite médicale annuelle pour tout le personnel, sanctionnée par un certificat d'aptitude, incluant les examens de laboratoire nécessaires et l'ECG.

La liste des garanties que devra couvrir la police d'assurance se résume dans le tableau ci-dessous :

RUBRIQUES	GARANTIES	TAUX PRISE CHARGE	DE EN
CONSULTATION ET DIVERS	Consultation Généraliste	80%	
	Dentiste / Spécialiste / Professeur / Urgence-Garde / Petites chirurgies-Soins	80%	
	Frais et produits pharmaceutiques	80%	
	Médicaments génériques	80%	
	Vitamines sur prescription médicale	80%	
	Radiologie et Imagerie	80%	
	Analyses biologiques	80%	
	Actes de spécialités (Scanner, IRM, Dialyse, etc.)	80%	

	Frais de traitements préventifs (enfants de 0 à 5 ans) Vaccins sur prescription : DT, fièvre jaune, coqueluche, poliomyélite, rouvax, ROR	80%
HOSPITALISATION	Frais de traitements médicaux et chirurgicaux	80%
	Actes chirurgicaux en cas d'hospitalisation	80%
	Petite chirurgie / soins (dont frais de chambre / jour)	80%
MATERNITÉ	Bilan et frais pré et post-natal	80%
	Échographie	80%
	Frais d'accouchement (acte + soins + FMP + frais de chambre)	80%
	Accouchement simple	80%
	Accouchement chirurgical	80%
	Accouchement multiple	80%
TRANSPORT	Ambulance ou SAMU	80%
KINÉSITHÉRAPIE / RÉÉDUCATION	Par suite d'accident ou de maladie	80%
OPTIQUE	Frais et soins	80%
	Monture (1 fois tous les 2 ans)	80%
	Verres (1 fois tous les 2 ans ; en cas de casse : une fois l'an)	80%
DENTISTERIE	Soins conservateurs et radios dentaires	65%
	Dont prothèse provisoire et orthodontie enfant -12 ans	80%
VISITE MÉDICALE DU PERSONNEL	Bilan médical (une fois l'an)	100%

De façon spécifique, le prestataire s'engage à réaliser les tâches suivantes sur demande de Counterpart International Bénin :

- Incorporer tout nouveau staff du projet dès réception de son dossier ;
- Retirer tout staff partant dès notification des Ressources Humaines ;
- Traiter avec diligence tout dossier de remboursement reçu, pour un paiement de l'assuré dans les deux semaines ;
- Suivre au fur et à mesure les consommations et en faire le rapport tous les trois mois à Counterpart International Bénin ;
- Mettre à jour régulièrement la liste des prestataires de son réseau en incorporant les meilleurs centres et auxiliaires de santé du pays ;

- S'assurer de couvrir convenablement l'étendue du territoire national afin de désenclaver toutes les zones d'intervention des agents de Counterpart International Bénin déployés sur le terrain ;
- Faciliter l'accès au remboursement des agents qui se seraient éventuellement fait soigner hors du réseau ;
- Être disponible pour conseiller Counterpart International Bénin ainsi que son staff sur toute question relevant de ses compétences.

Le contrat d'assurance maladie devra couvrir l'ensemble du personnel et les membres de leurs familles, soit un total d'environ cent vingt-huit (128) personnes à assurer dont quarante-neuf (49) adultes (28 agents et 21 conjoints) et soixante-dix-neuf (79) enfants

Methodologie et approche

Le soumissionnaire devra présenter, dans sa proposition technique, une note méthodologique décrivant l'approche proposée pour la gestion du contrat, y compris le mécanisme de gestion des sinistres, le système de mise à jour des assurés, le processus d'émission des cartes de soins, ainsi que le calendrier de mise en œuvre pour la couverture d'une population de 28 agents et de leurs familles, soit 128 personnes au total

Livrable et calendrier

À l'issue de l'exécution du contrat, la compagnie d'assurance produira notamment les livrables suivants :

N°	Livrable	Date de soumission / réalisation
1	Police d'assurance maladie souscrite et cartes de soins de tous les assurés	5 jour ouvrables après signature contrat
2	Rapport trimestriel d'utilisation de la police d'assurance	4 fois/an
3	Rapport annuel de sinistralité et de gestion des sinistres	31 aout de chaque année
4	Liste actualisée du réseau de prestataires (cliniques, laboratoires, pharmacies)	Dès mise à jour

Qualification institutionnelles

La compagnie qui sera sélectionnée doit :

- Être une société d'assurance santé agréée et régulièrement installée au Bénin, et en fournir la preuve ;
- Disposer d'accord de partenariat avec des formations sanitaires et des pharmacies couvrant tout le territoire Béninois, et en fournir la preuve ;
- Justifier d'une expérience pertinente et prouvée d'au moins cinq (5) ans dans le domaine est préférable ;

- Avoir une excellente connaissance du domaine de l'assurance santé et des procédures de gestion efficace des assurés et avoir une très belle couverture réseaux sur le national, précisément dans le nord Bénin ;
- Disposer d'une capacité financière solide et en fournir la preuve ;
- Avoir une expérience de gestion de couverture d'assurance maladie du personnel d'une organisation internationale.

Exigence linguistique

Tous les livrables doivent être soumis en français avec des résumés exécutifs en anglais si demandé.

Période d'exécution

La durée du contrat est d'un an, renouvelable une fois, pour une période d'exécution prévisionnelle qui sera confirmée lors de la notification de l'attribution.

SECTION III: ANNEXE

A. Liste de controle

Pour aider les soumissionnaires à préparer des propositions, la liste de contrôle suivante résume la documentation incluant une offre en réponse à cette demande de propositions :

- ☐ Lettre de motivation, signée par un représentant autorisé du soumissionnaire (voir modèle ci-dessous)
- ☐ Dossier administrative (Voir section I, clause 4. A. Dossier administratif)
- ☐ Proposition officielle (offre technique, offre financière)
- ☐ Preuves des références
- ☐ formulaire de divulgation IA

B. Modèles de lettre de Motivation

Modèle de lettre de motivation

La lettre de motivation suivante doit être placée sur papier à en-tête et complétée/signée/tamponnée par un représentant autorisé à signer au nom du soumissionnaire :

À : [« Diàna nu kéubié » (L'alimentation construit l'écolier)]
 Counterpart Benin sise au Parcelle k.Lot 439 à togbin zone3

Référence : RFP-2025-1130-004

À qui cela peut concerner :

Nous, les soussignés, fournissons par la présente l'offre jointe pour effectuer tout le travail nécessaire à l'accomplissement des activités et exigences telles que décrites dans la RFP mentionnée ci-dessus. Veuillez trouver notre offre jointe.

Nous reconnaissons et acceptons par la présente tous les termes, conditions, dispositions spéciales et instructions inclus dans la RFP mentionnée ci-dessus. Nous certifions en outre que la société ci-dessus — ainsi que ses principaux dirigeants et toutes les marchandises et services offerts en réponse à cette demande d'offres — sont éligibles à participer à cet appel d'offres conformément aux termes de cette sollicitation et aux réglementations de l'USDA.

De plus, nous certifions par la présente que, selon notre connaissance et notre conviction :

Nous n'avons aucune relation étroite, familiale ou financière avec un projet de Counterpart ou [« Diàna nu kéubié » (L'alimentation construit l'écolier)] des membres du personnel du projet ;
Nous n'avons aucune relation étroite, familiale ou financière avec d'autres soumissionnaires soumettant des propositions en réponse à la demande de propositions mentionnée ci-dessus ; et
Les prix de notre offre ont été fixés de manière indépendante, sans aucune consultation, communication ou accord avec un autre soumissionnaire ou concurrent dans le but de restreindre la concurrence.

Nous certifions par la présente que les déclarations, certifications et autres déclarations ci-jointes sont exactes, actuelles et complètes.

Signature autorisée :

Nom complet du signataire :

Titre :

Date :

Nom de l'entreprise :

Adresse de l'entreprise :

Téléphone de l'entreprise :

Site web :

Numéro d'enregistrement de l'entreprise ou d'identification du contribuable :

L'entreprise a-t-elle un compte bancaire actif (Oui/Non) ?

Nom officiel associé au compte bancaire (pour le paiement) :

C. Questionnaire de la divulgation de l'IA

Le questionnaire de divulgation de l'IA sert à indiquer si et comment les outils ou systèmes d'intelligence artificielle (IA) seront utilisés dans le cadre des services fournis, et pour garantir des protections appropriées des données, de la confidentialité, de la propriété intellectuelle et de la sécurité de Counterpart. Le chef du département informatique au bureau des USA doit approuver toute IA utilisée dans le cadre des Services ou Livrables, et une version signée sera intégrée à tout contrat conclu avec Counterpart.

Instructions (Divulgation de l'utilisation de l'IA)

Consultez une catégorie ci-dessous et décrivez brièvement toute utilisation de l'IA (outil + but) (Exemples d'outils commerciaux incluent Microsoft Copilot, ChatGPT, Claude, Gemini, Perplexity, Grammarly, DeepL, Midjourney, DALL· E). S'il n'y en a pas, sélectionnez la Catégorie 3 et écrivez « Aucune IA ne sera utilisée. »

Si l'IA est utilisée, indiquez quelles données Counterpart/client/PII/confidentielles (le cas échéant) seront saisies et où elles sont traitées/stockées (et conservées, le cas échéant).

Confirmation : pas d'entraînement/mélange des données de Counterpart ; vous restez responsable des livrables (évaluation humaine) ; et vous informerez counterpart et obtiendrez l'approbation avant tout changement dans l'utilisation de l'IA.

Sélection de catégorie (cochez un)

- ☐ Catégorie 1 – IA utilisée dans le cadre des services ou livrables
- ☐ Catégorie 2 – Utilisation accessoire uniquement des outils commerciaux d'IA
- ☐ Catégorie 3 - Aucune utilisation de l'IA dans le cadre des Services ou des livrables

Fournissez plus d'informations en fonction de la catégorie que vous avez sélectionnée.

Catégorie 1 – IA utilisée dans le cadre des services ou livrables

S'applique lorsque l'IA fait partie des services ou livrables et/ou traite les données de Counterpart ou client. Nécessite l'approbation du responsable du département informatique du bureau américain.

Catégorie 1 – Informations requises (toutes les informations) :

Nom(s) d'outil/système IA : _____

Fournisseur(s) d'IA : _____

Objectif / cas d'usage : _____

Données impliquées (cochez tout) : ☐ Client/Donateur ☐ de l' ☐ entreprise PII ☐ Autres : _____

Lieu de traitement/stockage des données : _____

Période de conservation des données : _____

Formation en IA utilisant les données de l'entreprise ? ☐ Non ☐ Oui.

Est-ce une version payante de l'outil commercial ? ☐ Non ☐ Oui.

Catégorie 2 – Utilisation accessoire uniquement des outils commerciaux d'IA

Cela ne s'applique qu'à une utilisation limitée de productivité et non aux livrables.

Catégorie 2 – Confirmations requises

Je confirme que :

- ☐ Aucune donnée de counterpart, client, donneur ou confidentialité n'est saisie
- ☐ Les résultats de l'IA sont examinés et vérifiés par moi
- ☐ L'IA ne produit pas de livrables ni de décisions
- ☐ L'IA n'est pas entraînée à partir des informations de Counterpart

Outils d'IA utilisés (s'ils existent) :

Description de l'utilisation accessoire :

Est-ce une version payante d'un outil commercial ? ☐ Non ☐ Oui.

Rappels généraux

Une approbation est requise avant d'utiliser l'IA dans la catégorie. Une divulgation inexacte ou incomplète peut entraîner un retard d'approbation, un non-paiement, la suspension de l'utilisation de l'IA ou la résiliation du contrat.

Signature du soumissionnaire Signée par un Représentant Autorisé

Nom : _____ Date : _____

Poste :

Signature : _____

D. References

En utilisant le format de tableau exact fourni ci-dessous, veuillez énumérer uniquement les missions similaires de gestion d'assurance maladie collective mises en œuvre au cours des trois (3) dernières années, une brève description de la pertinence de chacune d'entre elles par rapport au présent appel d'offres, et les coordonnées de chaque client précédent. Vous pouvez également joindre des lettres de recommandation / appréciation et des certificats.

#	(a) Titre de l'activité	(b) Lieu de l'activité	(c) Résumé de l'activité et de sa pertinence	(d) Période d'exécution	(e) Contractant principal ou sous-traitant ?	(f) Montant de l'activité	(g) Nom et contact du client
1							
2							
3							

- **Pièces jointes (non notées)** : vous pouvez inclure des lettres de recommandation / appréciation et des certificats en tant que pièces jointes, ou tout autre document que vous souhaitez utiliser pour étayer votre proposition, séparément du reste de la proposition technique. Le contenu présenté ici ne sera pas noté.

E. Tableau de proposition financière

La proposition financière doit comprendre la prime annuelle proposée pour chaque catégorie de bénéficiaire, sur la base de la population à assurer décrite à la Section II, point 4. La prime proposée

doit être raisonnable, toutes taxes comprises, et couvrir l'ensemble des garanties décrites dans le présent appel à propositions.

Catégorie de bénéficiaire	Nombre de personnes	Prime annuelle unitaire (F CFA)	Prime totale (F CFA)
Agent (personnel du projet)	28		
Conjoint(e)	21		
Enfant	79		
TOTAL	128		